

# **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Laigné et Saint-Gervais-en-Belin**

Début de la réunion : 20H30

Approbation du procès-verbal du 29 juin 2022

Pour commencer cette réunion, Monsieur le Président indique au membre du comité syndical, qu'une nouvelle personne a rejoint les élus du SIVOM. Il s'agit de M MICHELIN Gautier qui remplacera Mme ORTION Marie-Noëlle.

De ce fait, il conviendra de rajouter à l'ordre du jour la délibération n°6, permettant la mise à jour des commissions.

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2022**

Le vingt et un septembre deux mil vingt-deux à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, en la salle SIVOM à LAIGNE EN BELIN, 34 rue des Frères Bailleul.

Date de convocation : 14 septembre 2022

Nombre de délégués : En exercice : **18** - Présents : **14** - Votants : **18**

Etaient présents : BARBEAU Christian, BOURGE Jean-Yves, BRUNEAU Claire, COCHONNEAU Laurent, DEROUINEAU Michel, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, GEORGES Thierry, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, MICHELIN Gautier et REVEL Marie-Line

### Absents :

Absents justifiés : CÔME Gaëtan (pouvoir donné à LANGLOIS Bruno), GIRARD Sophie (pouvoir donné à REVEL Marie-Line), HAIES Dominique (pouvoir donné à FOUQUERAY Dominique) et PAUVERT Juana (pouvoir donné à FOLLENFANT Dominique).

Secrétaire de séance : LALOU Christophe

## **ORDRE DU JOUR**

- Lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables
- Attribution de chèques Cadhoc pour le Noël des agents du SIVOM
- Convention de mise à disposition des locaux du SIVOM à la Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois.
- Convention de location du gymnase
- Tarifs de LA BELINOISE pour l'année 2023
- Nouvelle mise en place des commissions et des délégués

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29.06.2022**

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2022 à l'approbation des élus du SIVOM de LAIGNE / SAINT GERVAIS EN BELIN.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, les élus du SIVOM approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 29 juin 2022.

## **01 – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIERE DE PROMOTION ET DE VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS APPLICABLES**

Conformément à l'article 33-5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les lignes directrices de gestion fixent, sans préjudices du pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Pour le SIVOM de LAIGNE / ST GERVAIS EN BELIN, les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, définis par l'autorité territoriale ayant reçu l'avis du comité technique en date du 28 juin 2022, sont fixé ainsi qu'il suit :

- Promotion de tous les agents au grade ou cadre d'emplois supérieurs (sans fixation de critères) :
  - Sous réserve de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle appréciées au regard de l'entretien professionnel
  - Sous réserve de l'adéquation entre le grade d'avancement, les fonctions exercées et l'organigramme
  - Sous réserve de la capacité de l'agent à occuper des fonctions d'un niveau supérieur

Les présentes lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours sont adoptées pour une durée de 4 années. Elles pourront faire l'objet d'une révision à tout moment après avis du Comité Technique.

Elles seront communiquées aux agents par affichage.

En application de l'article 20 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019, un bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels sera établi annuellement, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du rapport social unique. Il est présenté au comité social territorial compétent.

## **02– ATTRIBUTION DE « CHEQUES CADEAUX LOCAUX » POUR LE NOEL DES AGENTS DU SIVOM**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Syndical, après délibération, décide d'attribuer à l'ensemble des agents du SIVOM des « chèques cadeaux locaux » pour le Noël des agents.

**50 €** pour les agents qui effectuent un temps de travail hebdomadaire jusqu'à 20 heures, n'est concernée cette année :

- Mme MILET Isabelle

Et

**100 €** pour les agents qui effectuent un temps de travail hebdomadaire de 20 à 35 heures sont concernés :

- M ALGUACIL Romain
- M LHOMMEAU Maxime
- Mme MONCEAU Murielle
- M MORIN Nicolas
- Mme ROSIER Laura
- M VITOUR Bertrand

Les agents en disponibilité ne bénéficient pas de bons.

M LALOU Christophe ne prend pas part au vote.

### **03 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU SIVOM A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE BERCE BELINOIS**

Monsieur le Président fait part aux membres présents que la convention de mise à disposition des locaux du SIVOM à la Communauté de communes de l'Orée de Bercée Belinois n'est plus bonne en l'état, puisque des modifications sont à ajouter.

Il s'avère donc qu'il est nécessaire d'en réaliser une nouvelle afin d'assurer la continuité de service.

Après lecture faite de la nouvelle convention et délibération les membres du Comité Syndical autorise Monsieur le Président à la signer et à la faire valoir.

### **04 – LOCATION GYMNASSE POUR L'EXPOSITION DU SIMAB**

Monsieur le Président expose aux élus que l'association LE CLUB DES LOISIRS souhaite bénéficier de la grande salle du gymnase afin d'y mener une exposition menée par le SIMAB.

Pour la bonne tenue de cette exposition, le gymnase sera occupé du jeudi 13 octobre 2022, au matin, jusqu'au mardi 18 octobre 2022, au soir. L'exposition aura lieu les 15 et 16 octobre, les autres jours seront consacrés au montage et au démontage.

En contrepartie de l'utilisation du gymnase, l'utilisateur devra régler la somme de 200.00€ au SIVOM.

Après lecture, les membres du SIVOM autorise monsieur le Président à signer la convention de location et à encaisser le chèque correspondant.

### **05– TARIFS 2023 : LOCATION DE LA SALLE DES FETES « LA BELINOISE »**

Après présentation ci-dessous des tarifs de location de la Salle des Fêtes « LA BELINOISE » 2023, le Conseil du SIVOM propose de les augmenter afin de palier aux différentes augmentations notamment pour les énergies :

		<b>HABITANTS DE LAIGNE ET DE SAINT GERVAIS EN BELIN</b>	<b>ASSOCIATIONS DE LAIGNE ET DE SAINT GERVAIS EN BELIN</b>	<b>ASSOCIATIONS, HABITANTS ET PROFESSIONNELS HORS DE LAIGNE ET SAINT GERVAIS EN BELIN</b>
<b>SEMAINE (LUNDI MATIN AU VENDREDI SOIR)</b>	<b>SALLE</b>	335.00€	140.00€	500.00€
	<b>VAISSELLE</b>			1.00€ / PERSONNE
<b>1 JOUR WEEKEND</b>	<b>SALLE</b>	450.00€	170.00€	610.00€
	<b>VAISSELLE</b>			1.00€ / PERSONNE
<b>2 JOURS WEEKEND</b>	<b>SALLE</b>	670.00€	335.00€	1 000.00€
	<b>VAISSELLE</b>			1.00€ / PERSONNE
<b>FORFAIT MENAGE (FACULTATIF)</b>		200.00€		
<b>CAUTIONS</b>		CAUTION MENAGE : 2 chèques de 250.00€ CAUTION DEGRADATION : 1 chèque de 1 000.00€		

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité les membres du Comité Syndical valident les tarifs de location ci-dessus qui seront effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## 06 – NOUVELLE MISE EN PLACE DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES

<b>Commission TRAVAUX</b>	<b><u>Responsables :</u></b>
	DEROUINEAU Michel
	FOLLENFANT Dominique
	<b><u>Membres :</u></b>
	BARBEAU Christian
	FOUQUERAY Dominique
	LALOU Christophe
	COME Gaëtan
	COCHONNEAU Laurent
LANGLOIS Bruno	
<b>Commission CULTURELLE</b>	<b><u>Responsables :</u></b>
	FOUQUERAY Dominique
	BRUNEAU Claire
	<b><u>Membres :</u></b>
	MICHELIN Gautier
	PAUVERT Juana
REVEL Marie Line	
<b>Commission RELATION ASSOCIATIONS / PLANNING</b>	<b><u>Responsables :</u></b>
	BARBEAU Christian
	<b><u>Membres :</u></b>
	LALOU Christophe
HAIES Dominique	
<b>Commission FETES ET CEREMONIES</b>	<b><u>Responsables :</u></b>
	REVEL Marie Line
	GEORGES Thierry
	<b><u>Membres :</u></b>
	DEROUINEAU Michel
	FOLLENFANT Dominique
	FOUQUERAY Dominique
GIRARD Sophie	
<b>Commission APPEL D'OFFRES</b>	M le Président est Président de droit
	<b><u>Titulaires :</u></b>
	FOUQUERAY Dominique
	FOLLENFANT Dominique
	BARBEAU Christian
	COME Gaëtan
	GIRARD Sophie
	<b><u>Suppléants :</u></b>
	BOURGE Jean Yves
	COCHONNEAU Laurent
	GEORGES Thierry
	LANGLOIS Bruno
PAUVERT Juana	
<b>CENTRE SOCIAL</b>	<b><u>Déléguées :</u></b>
	REVEL Marie Line
	PAUVERT Juana
<b>CNAS</b>	<b><u>Déléguée titulaire :</u></b>
	PAUVERT Juana
	<b><u>Délégué suppléant :</u></b>
BARBEAU Christian	

## Questions diverses :

Le Président indique aux membres du SIVOM d'une mise à jour du régime octroyé aux agents devra être réalisés. En effet, il y a des informations caduques dans la dernière délibération de mai 2018 (les cadres d'emplois ne sont plus les mêmes, le CIA est devenu obligatoire, peut-être une revalorisation des indemnités). De plus, cela fait quatre années que la délibération a été prise et cela doit être revu (avec ou sans modifications) tous les 4 ans. Ce sera donc le bon moment pour réaliser les mises à jour nécessaires.

Le Président indique qu'actuellement le SIVOM dispose de deux régisseurs (un régisseur principal et un régisseur suppléant). Cependant, lors des événements organisés par la commission FETES ET CEREMONIES, il convient de désigner deux mandataires afin de pouvoir manipuler les fonds publics liés aux buvettes notamment. De ce fait, les responsables de la commission devront faire parvenir au secrétariat leur pièce d'identité afin de les transmettre au comptable public pour accord. A la suite de cet accord, il conviendra de prendre un arrêté de nomination des mandataires.

Il est possible de prendre une délibération annuelle concernant les différentes festivités prévues par la commission fêtes et cérémonies.

La fibre est installée pour le SIVOM, le Centre Social et LA BELINOISE. A ce jour, le gymnase n'est pas fibré car il y a un souci pour relier les câbles. Cela devrait se régler prochainement, les agents techniques vont installer le matériel nécessaire à la bonne installation.

Le responsable de la commission gymnase indique que les panneaux d'affichage et la pendule n'ont pas encore été installé dans l'extension du gymnase. Cela doit être fait prochainement.

Les responsables de la commission fêtes et cérémonies indiquent que des achats de banderoles sont prévus pour indiquer différents événements à avenir (forum des association, fête nationale) ainsi que l'achat d'écocup siglés SIVOM.

Séance levée à 22H30

Prochaines réunions prévues les :

- Mercredi 23 novembre 2022 à 20h30 salle du SIVOM
- Mercredi 11 janvier 2023 à 20h30 salle du SIVOM